



IAIS

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF
INSURANCE SUPERVISORS

Public

Consultation publique sur l'élaboration d'indicateurs de liquidité : Phase 1 – Approche fondée sur l'exposition

Merci de votre intérêt à l'égard du document de consultation publique relatif à l'élaboration d'indicateurs de liquidité : Phase 1 – Approche fondée sur l'exposition. L'outil de consultation sera accessible sur le site Web de l'AICA à compter du lundi 9 novembre 2020. La date limite pour formuler des commentaires est fixée au dimanche 7 février 2021.

Veillez ne pas envoyer le présent document à l'AICA. Pour être prises en compte, toutes les réponses aux questions du document de consultation doivent être transmises au moyen de l'outil de consultation.

Questions :

1	<p>Êtes-vous d'accord avec le plan de l'AICA qui consiste à élaborer des indicateurs de liquidité à des fins de suivi? Dans la négative, veuillez expliquer les modifications que vous y apporteriez et indiquer pourquoi.</p> <p>Nous sommes également d'avis que la liquidité peut constituer un risque important, tant pour les assureurs individuels que pour l'ensemble des assureurs. Nous appuyons le plan de l'AICA d'élaborer des indicateurs de liquidité qui tiennent compte des caractéristiques des sources et des besoins de liquidité et auxquels les contrôleurs peuvent avoir recours pour illustrer le contexte systémique dans leur pays. Nous sommes d'avis qu'un indicateur de liquidité unique, comme il est proposé dans le document de consultation, peut constituer un outil utile et opportun pour assurer le suivi de la liquidité à l'échelle du secteur de l'assurance.</p> <p>Nous croyons toutefois qu'un indice de liquidité des assureurs (ILA) serait aussi utile pour assurer le suivi de chaque assureur. Toutefois, sa conception actuelle comporte des lacunes dans le repérage des problèmes de liquidité potentiels et des sources de liquidité d'un assureur donné. La situation de chaque assureur est différente et devrait être examinée individuellement par le contrôleur. La méthodologie prescriptive associée à l'ILA proposé pourrait ne pas convenir à une utilisation pour chaque assureur.</p> <p>Il existe diverses circonstances susceptibles d'entraîner des problèmes de liquidité pour les assureurs, une considération clé à laquelle, selon nous, on devrait accorder plus d'importance. Un problème de liquidité découlant de circonstances particulières à un assureur peut entraîner des conséquences financières auxquelles il serait possible de remédier de diverses façons. Toutefois, dans le cas d'une crise de liquidité plus systémique, les assureurs pourraient disposer d'un moins grand nombre de solutions potentielles. Il est essentiel de comprendre le type de crise de liquidité dont il est question pour déterminer les besoins de liquidité qui pourraient se présenter et les sources de liquidité qui pourraient être disponibles.</p>
---	---

	<p>D'autres commentaires sont formulés à l'égard de certaines questions plus loin dans le présent document.</p>
2	<p>Y a-t-il d'autres démarches ou solutions que devrait envisager l'AICA dans le cadre de l'élaboration d'indicateurs de liquidité? Le cas échéant, veuillez préciser.</p> <p>Ce document de consultation devrait viser à fournir des orientations aux contrôleurs sur la façon de juger de la solidité de la gestion des liquidités d'un assureur. Il serait plus efficace de recourir à l'analyse de scénarios relatifs à la gestion des liquidités, telle que décrite/exigée par le PBA 16. Le contrôleur pourrait limiter les risques de liquidité en informant les assureurs des pratiques exemplaires.</p> <p>Plutôt que de calculer un indicateur (par exemple l'indice préconisé dans le présent document), on peut également présenter la liquidité disponible et la liquidité requise, ainsi que la différence entre les deux, sous forme de montants d'argent. Chacun de ces montants peut être réparti selon sa composante. Un indice unique semble trop simpliste pour un élément de risque aussi complexe.</p> <p>Dans cette partie du document de consultation, on indique que le suivi individuel des assureurs sera calculé à l'échelle de l'entreprise. Au moment d'une crise de liquidité, on ne devrait pas présumer que des actifs liquides seraient fongibles entre des pays distincts. Le risque de liquidité devrait être mesuré de façon distincte par entreprise/filiale et par pays.</p>
3	<p>L'AICA devrait-elle élaborer d'autres indicateurs de liquidité selon d'autres horizons temporels? Le cas échéant, en quoi ces indicateurs devraient-ils différer de l'indicateur proposé?</p> <p>Nous estimons que l'horizon d'un an est adéquat. Des commentaires spécifiques aux indicateurs sont formulés dans les réponses plus loin.</p>
4	<p>Êtes-vous d'accord avec l'exclusion des comptes distincts du ILA? Dans la négative, comment devrait-on les intégrer?</p>

	<p>Nous sommes d'accord avec le fait que les comptes distincts puissent être exclus de l'ILA. S'il existe des garanties de rendement minimal pour les comptes distincts, celles-ci seront détenues dans le compte général de l'assureur et soumises à des exigences de flux de trésorerie.</p>
5	<p>Êtes-vous d'accord avec les facteurs proposés en ce qui concerne les sources de liquidités? Dans la négative, veuillez préciser.</p> <p>Les facteurs semblent arbitraires et ne seront pas pertinents dans toutes les circonstances et dans tous les pays. La pertinence de la taille des facteurs dépendrait de la situation. Dans le cas où l'assureur a un problème de liquidité idiosyncrasique, les facteurs sont conservateurs et pourraient tous être de 100 %. Dans le cas où on a affaire à une crise systémique du marché, les facteurs pourraient tous être trop élevés. La qualité de gestion des liquidités d'un assureur devrait être déterminée en fonction de sa situation particulière.</p> <p>Si l'on doit avoir recours à des facteurs, ceux-ci devraient être fonction de facteurs semblables auxquels on a déjà recours, comme ceux de la norme sur le capital des assureurs ou ceux qu'utilisent les grandes agences de notation. On simplifierait ainsi les exigences en matière de rapports et le rapprochement des résultats.</p>
6	<p>Êtes-vous d'accord avec le traitement des fonds de placement? Dans la négative, veuillez préciser et suggérer un autre traitement.</p> <p>Si, comme l'indique le document, les fonds de placement sont susceptibles d'entraîner des risques de liquidité, ils devraient être compris dans l'analyse.</p>
7	<p>Êtes-vous d'accord avec le traitement des primes? Dans la négative, veuillez expliquer la façon dont on devrait traiter les primes et les dépenses exclues dans l'ILA.</p> <p>Nous sommes d'accord avec le traitement proposé.</p>
8	<p>De quelle façon devrait-on traiter les instruments émis par des institutions financières dans l'ILA?</p> <p>Nous n'avons pas d'avis sur cette question.</p>

9	<p>Êtes-vous d'accord avec la prise en compte de certains actifs grevés à titre de sources de liquidités dans l'ILA? Ou êtes-vous plutôt d'avis que l'AICA devrait les exclure et mesurer les besoins de liquidités correspondants sur une base nette?</p> <p>Puisque les actifs grevés sont inclus à titre de source de liquidité, devrait-on inclure d'autres besoins de liquidités dans le calcul?</p> <p>Nous n'avons pas d'avis sur cette question.</p>
10	<p>Êtes-vous d'accord avec le traitement dans l'ILA des risques de liquidité issus des rachats et des retraits des produits d'assurance? Dans la négative, veuillez expliquer ce qui pourrait être amélioré à cet égard.</p> <p>De façon générale, nous sommes d'accord avec le traitement inclus dans le document. Il pourrait toutefois y avoir d'autres risques compte tenu de la situation particulière de l'assureur. À titre d'exemple, en raison d'un abaissement de la cote de la General American par une agence externe, un très important client a sur-le-champ retiré les fonds de son régime de retraite, mais les liquidités n'étaient pas disponibles. Un assureur et son contrôleur devraient examiner de façon distincte les circonstances particulières importantes.</p>
11	<p>De quelle façon l'AICA devrait-elle prendre en compte les besoins de liquidités associés aux avances sur police? Ces dernières devraient-elles être intégrées à l'ILA ou constituer un autre indicateur?</p> <p>Si les avances sur police sont substantielles, elles devraient être prises en compte dans l'ILA. Tout dépend de la situation de chaque assureur.</p>
12	<p>Êtes-vous d'accord avec le fait d'appliquer aux produits d'assurance des particuliers la moitié des facteurs appliqués aux produits institutionnels? En quoi les facteurs appliqués aux produits destinés aux particuliers et aux produits institutionnels devraient-ils différer?</p> <p>Nous n'avons pas d'avis sur cette question.</p>
13	<p>Êtes-vous d'accord avec le traitement des primes non acquises dans l'ILA? Dans la négative, quelles améliorations y aurait-il lieu d'apporter?</p>

	Nous n'avons pas d'avis sur cette question.
14	<p>L'AICA devrait-elle appliquer des facteurs normalisés à l'égard des projections des assureurs au chapitre des pertes associées aux sinistres catastrophiques ou se fier aux projections des sociétés quant à la rapidité des paiements en cas de catastrophe et des recouvrements de réassurance?</p> <p>On devrait s'appuyer sur les projections des sociétés puisque la rapidité des paiements peut varier selon la situation de l'assureur.</p>
15	<p>Êtes-vous d'accord avec le traitement proposé à l'égard des demandes de règlement en cas de sinistre catastrophique? Dans la négative, quelles améliorations y aurait-il lieu d'apporter?</p> <p>Nous n'avons pas d'avis sur cette question.</p>
16	<p>Le traitement proposé à l'égard des passifs-dépôts devrait-il inclure plus ou moins de granularité? Le cas échéant, quelles autres dimensions (p. ex. l'existence d'un régime d'assurance-dépôts efficace) devrait-on prendre en compte ou omettre?</p> <p>Si les passifs-dépôts se trouvent dans une filiale bancaire de l'assureur, ils devraient faire l'objet d'un examen distinct. Se reporter aux commentaires formulés à la question 2 plus haut.</p>
17	<p>Les facteurs proposés devraient-ils être modifiés? Le cas échéant, préciser les modifications et indiquer pourquoi.</p> <p>Si elle est disponible, on devrait avoir recours à l'expérience réelle.</p>
18	<p>Les contrats d'assurance dont l'exposition à des événements d'assurance est négligeable devraient-ils être pris en compte par ces facteurs ou inclus avec les autres passifs des polices?</p> <p>Ils devraient être inclus avec les autres passif des polices.</p>
19	<p>Êtes-vous d'accord avec le traitement des produits dérivés? Dans la négative, veuillez préciser et en suggérer un autre.</p> <p>Les facteurs normalisés proposés à l'égard des produits dérivés ne permettent pas de faire une distinction suffisante entre les profils de risques</p>

	<p>des assureurs ni, par conséquent, entre leurs besoins de couverture et leurs portefeuilles de produits dérivés. L'analyse des produits dérivés devrait se fonder sur la situation particulière de chaque assureur.</p>
20	<p>De quelle façon l'ILA devrait-il traiter la dette assortie d'engagements financiers que pourrait déclencher une situation de crise?</p> <p>Nous ne croyons pas qu'une règle générale soit de mise à cet égard. Lorsqu'il existe des engagements financiers importants, la situation de chaque assureur devrait être analysée de façon distincte.</p>
21	<p>De quelle façon l'ILA devrait-il évaluer les éventuels besoins de liquidités attribuables à un déclassement?</p> <p>Si un déclassement risque d'entraîner des problèmes de liquidité substantiels, il conviendrait d'analyser la situation de façon distincte.</p>
22	<p>Êtes-vous d'accord avec les contraintes et les facteurs d'atténuation de l'ILA dont il est question dans le document? Quelles autres contraintes l'AICA devrait-elle prendre en considération et comment celles-ci peuvent-elles être atténuées au moment d'assurer le suivi du risque de liquidité?</p> <p>Nous n'avons pas d'avis sur cette question.</p>
23	<p>Commentaires généraux sur le document de consultation publique relatif à l'élaboration d'indicateurs de liquidité : Phase 1 – Approche fondée sur l'exposition</p> <p>Un indice de liquidité, comme le propose le présent document, est trop simpliste pour une analyse complexe de la liquidité. Il s'agit d'un repère ponctuel qui ne tient pas compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des activités de gestion des risques de l'assureur; • De la distinction entre les crises de liquidités systémiques et idiosyncrasiques; • Des différences selon le pays; • Des différences relatives aux caractéristiques des produits entre les sociétés et entre les pays; • Des différences temporelles à l'égard des besoins de liquidités et de la disponibilité des liquidités.

L'ILA ne tient pas compte non plus des interactions entre la liquidité et le capital. Dans certains cas, la vente d'actifs à titre de sources de liquidités (avec les décotes présumées) pourrait avoir pour effet d'épuiser les ressources de l'assureur en capital. Dans d'autres cas, une position financière faible peut avoir pour effet de détériorer l'illiquidité, un facteur dont l'ILA ne tiendrait pas compte. Dans l'idéal, on pourrait examiner ces risques conjointement. Cette façon de faire ajouterait toutefois une complexité considérable. En règle générale, les contrôleurs examinent ces risques de façon distincte au moyen de divers outils.

Les projections de la société quant à la disponibilité et aux besoins de liquidités constituent un meilleur indicateur précoce des risques. Le PBA 16 expose et prescrit ce type d'analyse de scénario à l'égard des risques, précisément en ce qui concerne le risque de liquidité. Dans le PBA 16, il est question de ce dernier aux paragraphes 16.1.1, 16.1.b, 16.9.1, 16.9.a, 16.9.d.

Comme nous l'avons évoqué plus tôt, le suivi normalisé de la liquidité au moyen d'un indice unique normalisé qui est proposé dans le présent document est trop simpliste pour être véritablement utile aux contrôleurs. De plus, il a pour effet d'imposer des coûts tant aux assureurs qu'aux contrôleurs. Le recours à une modélisation des risques propres aux assureurs, comme l'exige le PBA 16, est plus efficace pour donner une indication préventive sur la gestion des risques.